



Le jeudi 6 juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du C.C.A.S régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sandrine POULET, par délégation de M. le Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

BATAILLE Françoise	P	JUGAN Nathalie	PVR SP	MANNEHEUT Marie-Jo	P
CARNET Jean Philippe	P	LECHAT Janine	ABS	POULET Sandrine	P
DEVILLE Olivier	E	MAUNOURY Marguerite	E	SAVARY Chantal	P

**Secrétaire de séance** : Élu(e) conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme BATAILLE Françoise

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 6

Convocation : 03/07/2023 Affichage : 03/07/2023

Vu le code général des collectivités territoriale,

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

## **1 Adoption du procès-verbal du 5 avril 2023**

### **Délibération 20230706-01**

Après s'être assuré que chaque membre ait bien reçu le procès-verbal, Mme Sandrine POULET propose aux membres du Conseil d'administration de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

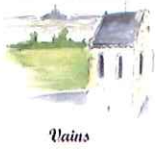
## **2 Questions diverses**

### **- Proposition d'attribution de deux logements Manche Habitat :**

Mme POULET propose de sélectionner des dossiers de demande de logement pour la réattribution de deux logements MANCHE HABITAT.

1- Logement T3 situé au 1 cité du Raulin. Ce logement sera disponible courant juillet 2023.

Après avoir étudié les dossiers, le Conseil d'administration sélectionne trois dossiers. Ces dossiers seront soumis à MANCHE HABITAT pour attribution.



- 2- Logement T4 situé au 10 cité du Raulin. Ce logement sera disponible courant juillet 2023.  
Après avoir étudié les dossiers, le Conseil d'administration sélectionne trois dossiers. Ces dossiers seront soumis à MANCHE HABITAT pour attribution.

La présente séance est levée à 20h00 et contient une délibération numérotée 20230706-01.



Fait à Vains, le 29/02/2024

Pour le Président et par délégation  
Sandrine POULET

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.*

BATAILLE Françoise	
CARNET Jean Philippe	
DEVILLE Olivier	Excusé
JUGAN Nathalie	PVR POULET Sandrine
LECHAT Janine	Absente
MAUNOURY Marguerite	Excusée
MANNEHEUT Marie-Jo	
POULET Sandrine	
SAVARY Chantal	